

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Question n° 1780—L'hon. M. Dinsdale:

1. Le commissaire aux langues officielles emploie-t-il des enquêteurs pour sonder le degré de connaissance des deux langues officielles chez les employés du gouvernement?

2. M. Marc Thérien menait-il une enquête de ce genre lorsqu'il se présenta aux services des douanes à l'entrée des ponts de Prescott et des Milles-Îles au début de septembre?

3. Combien y a-t-il eu d'enquêtes du même ordre et où ont-elles eu lieu?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des protestations relativement à ces enquêtes et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il prises?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement, et non par l'entremise d'un ministre. Toute question peut lui être adressée personnellement sans passer par un intermédiaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA FONCTION PUBLIQUE—LA PRIME DE 7 P. 100 POUR LE BILINGUISME

Question n° 1391—M. Coates:

Combien de membres de la Fonction publique du Canada se sont qualifiés concernant la prime de 7 p. 100 pour le bilinguisme, combien en a-t-il coûté au Conseil du Trésor au cours de chaque année financière depuis l'adoption du programme et, quel est le coût estimatif global pour l'année financière 1971-1972?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA GENERAL MOTORS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir—dans le contexte de menaces et d'équivoque gouvernementale quant aux garanties contenues dans l'Accord canado-américain sur l'automobile—la révélation que les mises à pied aux usines de la General Motors en Ontario seront presque 50 p. 100 plus nombreuses que ce que laissait entendre une première annonce de la General Motors, nouvelle que le ministre de l'Industrie et du Commerce avait confirmée à la Chambre, le 21 septembre.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby a donné à la présidence avis de son intention de proposer cette motion aux termes de l'article 26 du Règlement. J'ai accordé à cette question une très sérieuse considération.

Comme tous les députés le savent, on a proposé une motion semblable à la Chambre la semaine dernière, c'est-à-dire le 29 septembre. A mon avis, nous sommes aujourd'hui devant les mêmes circonstances. Avec la permission des députés je pourrais peut-être vous reporter à

[L'hon. M. Richardson.]

la décision qui figure à la page 8269 du Hansard du 29 septembre. Elle se lit ainsi qu'il suit:

La présidence se rend compte de la gravité de la question que soulève le député. C'est, à n'en point douter, une question d'intérêt national, qui intéresse tous les députés. Afin d'établir s'il y a lieu de suspendre les travaux de la Chambre de manière à pouvoir examiner une situation aussi importante et aussi urgente, la présidence doit s'en remettre à certains critères qui figurent à l'article 26 du Règlement. Cet article stipule, entre autres choses, que la question sur laquelle on propose un débat doit concerner une affaire urgente dont l'étude à la Chambre s'impose immédiatement. Autrement dit, il faut envisager non seulement le caractère urgent de l'affaire en cause, mais aussi la nécessité d'un débat dans l'immédiat.

Je me doute que la Chambre voudra avoir l'occasion de débattre cette question. Cependant, je n'estime pas que l'affaire soit urgente au point de justifier un débat dès aujourd'hui ou demain, plutôt que dans quelques jours. Étant donné, en outre, la possibilité d'un débat dans un délai raisonnable, je dirais au député que, du point de vue de la procédure, il n'y a vraiment rien qui justifie un débat d'urgence.

Cette décision s'applique à la présente motion et je ne vois pas comment je pourrais permettre au député de la présenter à la Chambre en ce moment.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET LA SURTAXE À L'IMPORTATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre, mais comme elle concerne l'énergie, je tiens à dire que mes collègues et moi-mêmes sommes désolés que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit malade et nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Des voix: Bravo!

• (4.10 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre peut-il confirmer que son gouvernement a avisé les États-Unis que les discussions entre les deux pays au sujet de l'énergie ne pouvaient pas reprendre en ce moment à cause de l'inquiétude qu'inspire la situation économique, comme l'a rapporté un porte-parole de l'ambassade du Canada à Washington? Si l'affirmation est vraie, le premier ministre mettrait-il à la disposition de la Chambre une copie du message transmis aux autorités américaines? Je fais cette demande surtout parce que certains journalistes voient dans cet incident une forme de représailles contre la surtaxe.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on me dit que la situation n'est pas telle que le chef de l'opposition la comprend. Les entretiens en mai dernier ou au printemps ont été ajournés, je crois, jusqu'à l'automne. A vrai dire nous n'avons pas encore fixé de date pour la reprise de ces entretiens. Nous avons fait savoir aux États-Unis qu'en ce moment, d'autres questions, surtout d'ordre économique, nous préoccupent, et que nous ne sommes pas en mesure de poursuivre les entretiens avec les fonctionnaires américains. Mais il n'y a pas eu de suspension indéfinie; nous ne pouvons tout simplement pas trouver le temps nécessaire.